



PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture d'Épernay

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES DES 24 ET 31 MARS 2024

ARRÊTE PRÉFECTORAL FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS

VU le code électoral, notamment les articles L 247, L 260, L 264 à L 270 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 09 février 2024 portant convocation des électeurs de la commune de Montmirail, à une élection municipale partielle intégrale les 24 et 31 mars 2024 ;

VU le tirage au sort effectué le 07 mars 2024 à la sous-préfecture d'Épernay en présence des candidats ou de leurs représentants, pour l'attribution des emplacements d'affichage ;

SUR proposition de la secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture d'Épernay ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidats pour le **1^{er} tour de scrutin** de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Montmirail le **dimanche 24 mars 2024** sont arrêtées conformément aux listes ci-annexées.

Article 2 :

L'ordre des panneaux d'affichage attribués aux candidats correspond à l'ordre énoncé dans les listes ci-annexées.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 4 :

Le sous-préfet de Reims, sous-préfet d'Épernay par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au maire de Montmirail pour affichage sur la porte de la mairie, aux emplacements habituels ainsi que dans le bureau de vote. Le présent arrêté sera par ailleurs publié sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Fait à Épernay, le 07 mars 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Reims,
sous-préfet d'Épernay par intérim,


Benoît LEMAIRE